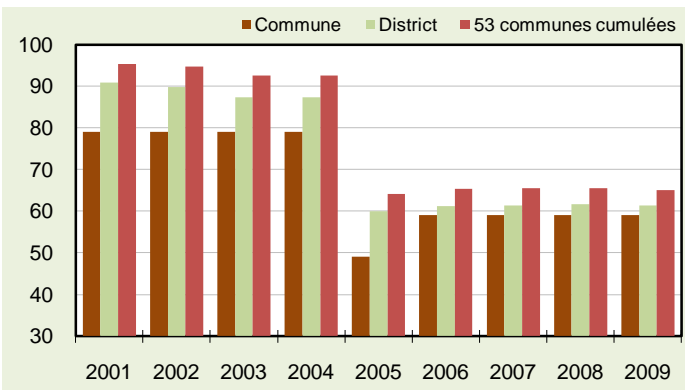


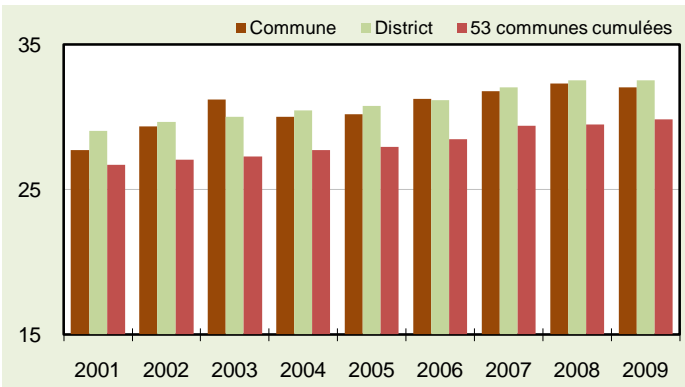
Coefficient d'impôt communal, en points



Le coefficient d'impôt est fixé par la commune par rapport à un barème unique arrêté par l'Etat. Il doit permettre à la commune d'équilibrer le compte de fonctionnement à moyen terme.

L'importante réduction du coefficient d'impôt communal (-30 points) intervenue entre 2004 et 2005 résulte du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Cette opération a engendré un transfert de charges des communes envers l'Etat, compensé par une bascule d'impôt de 30 points en faveur de l'Etat.

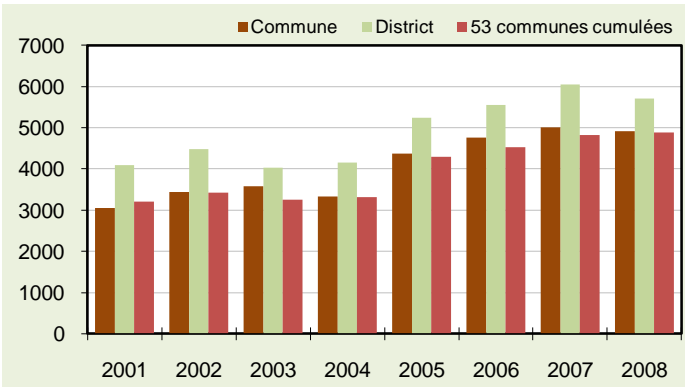
Point d'impôt, en francs par habitant



Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des habitants d'une commune. Ce dernier est égal au produit d'une année fiscale de l'impôt des personnes physiques divisé par le coefficient fiscal communal appliqué à l'année en question. Afin de permettre une comparaison intercommunale, le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.

Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la structure démographique et sociale de sa population (commune rurale, commune urbaine ou péri urbaine, pourcentage de personnes célibataires, de familles monoparentales, etc.), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre.

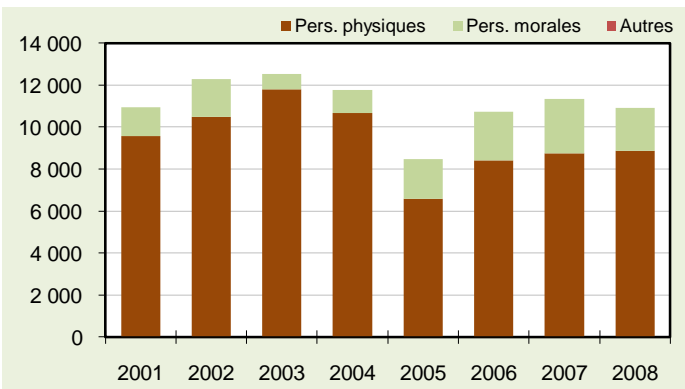
Revenu fiscal cantonal, en francs par habitant



Le revenu fiscal cantonal par habitant s'obtient en divisant le produit de l'impôt cantonal (personnes physiques et personnes morales) perçu par l'Etat dans la commune par le nombre d'habitants qui y résident.

Le revenu fiscal est un indicateur de la richesse communale.

Rentrées fiscales, par type d'impôt, en milliers de francs



L'impôt des personnes physiques comprend:

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune
- L'impôt à la source
- L'impôt des travailleurs frontaliers

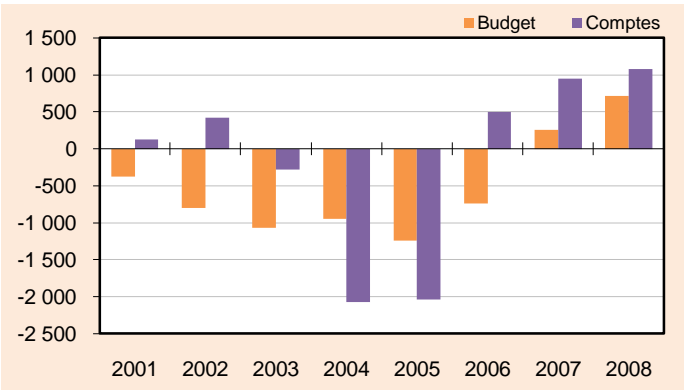
L'impôt des personnes morales comprend:

- L'impôt sur le capital
- L'impôt sur le bénéfice

Les autres impôts comprennent:

- L'impôt foncier
- La taxe foncière

Budget et comptes de fonctionnement (résultat net), en milliers de francs

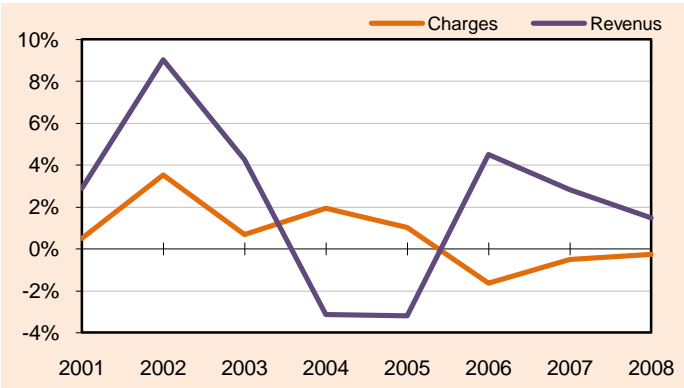


Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges et les revenus courants, y compris les amortissements légaux.

Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires.

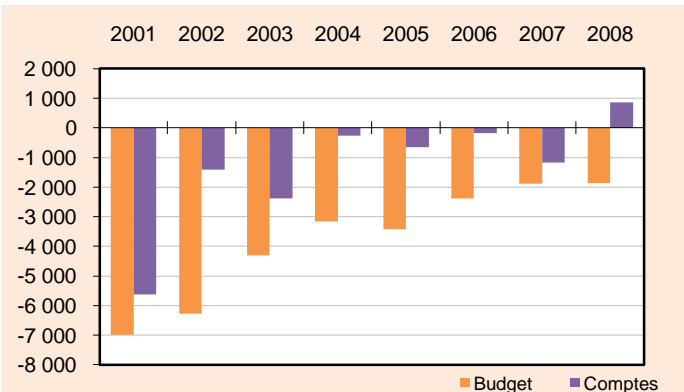
Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont justes.

Ecarts entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement, en pourcent



La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

Budget et comptes des investissements (résultat net), en milliers de francs

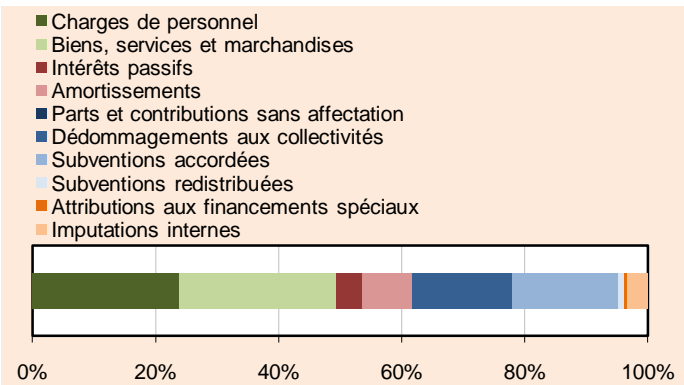


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif.

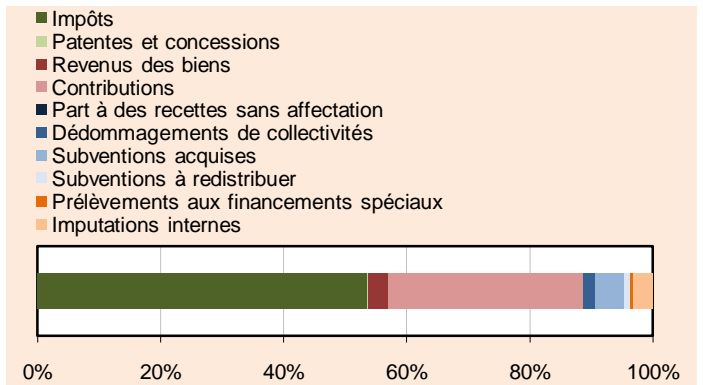
Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements.

Si le volume des investissements est nettement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine communal n'est alors plus renouvelée. La mauvaise situation financière de la commune et les mesures d'économies nécessaires précèdent les dépenses créatrices de valeur ajoutée.

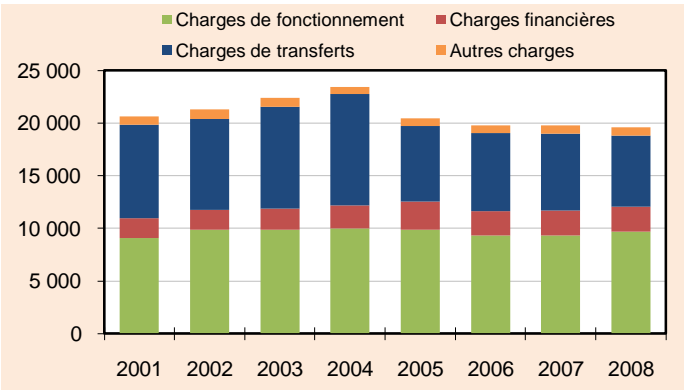
Charges par nature 2008, en pourcent



Revenus par nature 2008, en pourcent



Charges par nature, en milliers de francs



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les charges par nature sont regroupées en quatre catégories:

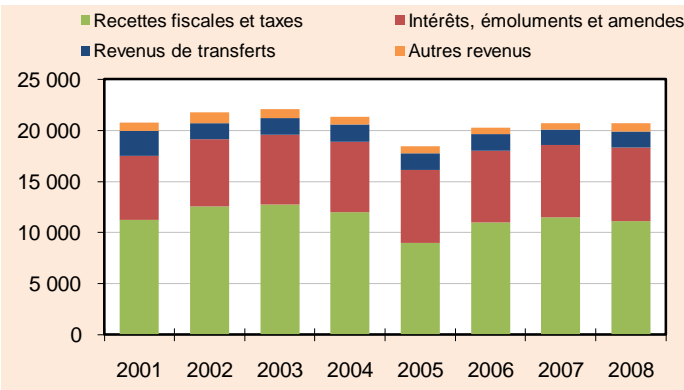
Charges de fonctionnement (charges de personnel + biens, services et marchandises)

Charges financières (intérêts passifs + amortissements)

Charges de transferts (parts et contributions sans affectation + dédommagements aux collectivités + subventions accordées + subventions redistribuées)

Autres charges (attribution aux financements spéciaux + imputations internes)

Revenus par nature, en milliers de francs



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en quatre catégories:

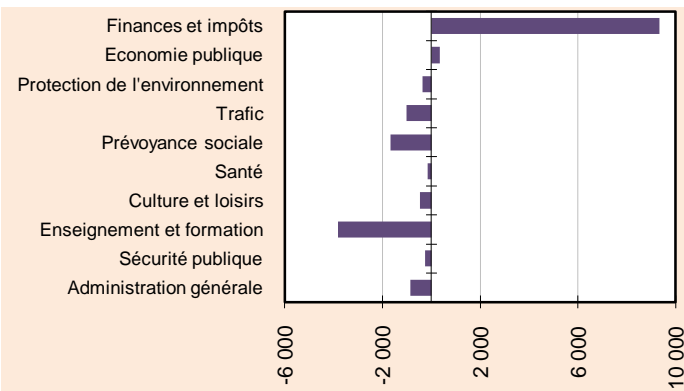
Recettes fiscales et taxes (impôts + patentes et concessions)

Intérêts, émoluments et amendes (revenus des biens + contributions)

Revenus de transferts (part à des recettes sans affectation + dédommagements de collectivités + subventions acquises + subventions à redistribuer)

Autres revenus (prélèvements aux financements spéciaux + imputations internes)

Compte de fonctionnement 2008 selon la classification fonctionnelle, en milliers de francs

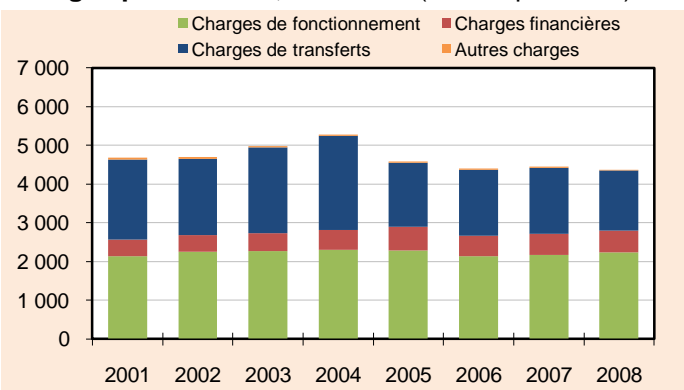


La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique.

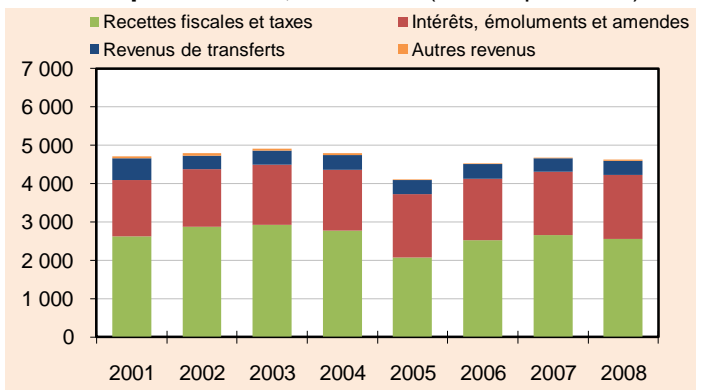
En Suisse, les collectivités publiques communales et cantonales distinguent habituellement dix groupes de tâches.

Le résultat du compte de fonctionnement modifie exclusivement la fortune nette ou le découvert, il n'y a pas d'autres affectations possibles du boni ou du déficit d'exercice.

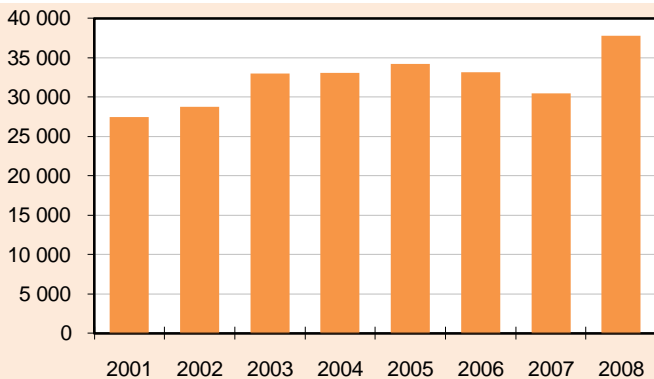
Charges par habitant, en francs (hors imputations)



Revenus par habitant, en francs (hors imputations)



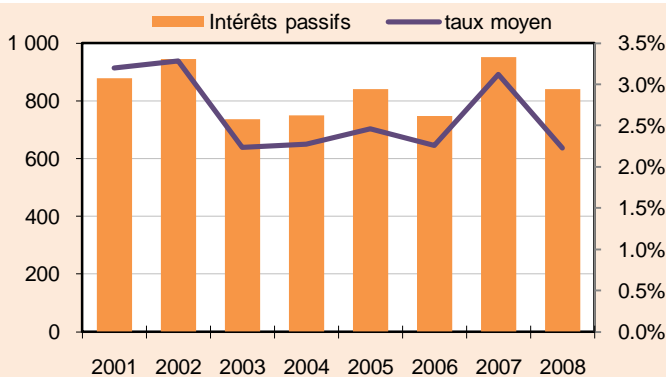
Dettes au 31.12, en milliers de francs



Cet indicateur mesure l'endettement de la collectivité publique, soit le poids des emprunts auprès des marchés financiers afin de compléter les ressources propres (impôts, taxes, etc.). Il prend également en considération d'autres catégories d'engagements apparaissant au passif du bilan.

Un endettement trop important est une contrainte pour les générations futures qui devront assumer des charges d'intérêts passifs élevées.

Intérêts passifs, en milliers de francs et taux d'intérêts moyen, en pourcent



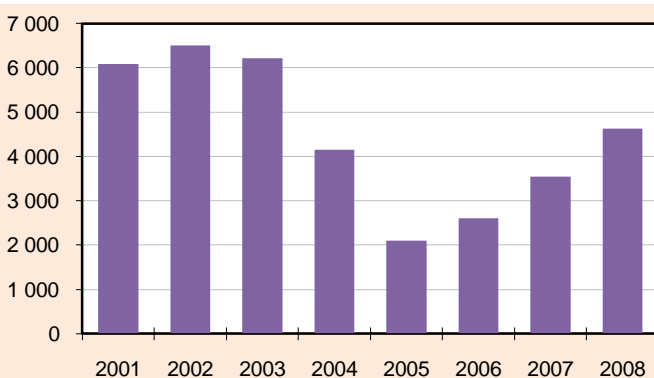
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et du volume des investissements réalisés.

Le taux moyen des intérêts a aussi une incidence sur le montant total des intérêts passifs.

Une baisse du taux moyen d'intérêts engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge des communes.

Au contraire, une hausse du taux d'intérêts a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Fortune nette, en milliers de francs

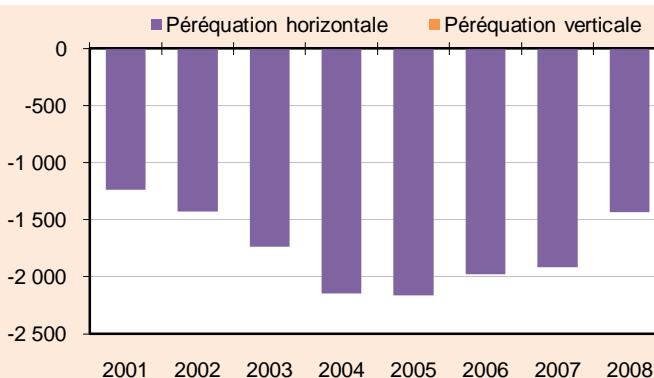


La fortune nette représente la réserve d'une commune. Selon les normes du modèle de compte harmonisé (MCH), la fortune devrait être équivalente à une rentrée annuelle d'impôt.

Nous rappelons que selon l'article 26 alinéa 2 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), du 18 mai 1992 (RSN 171.15), un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Une commune ayant épuisé sa fortune nette est donc condamnée à présenter des budgets équilibrés, voire bénéficiaires afin de reconstituer cette réserve.

Montants perçus de (+) ou versés à (-) la péréquation intercommunale, en milliers de francs

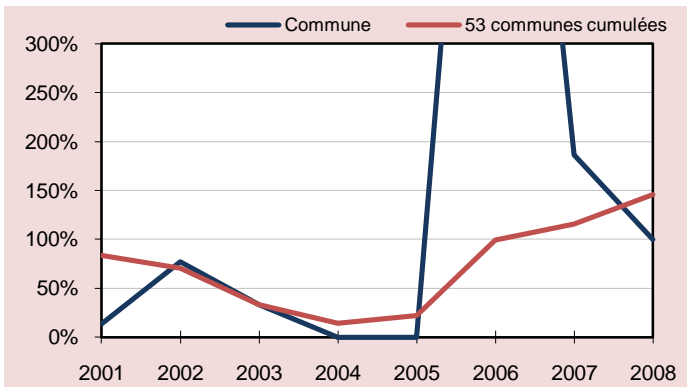


La péréquation financière horizontale entraîne un transfert financier de communes à communes. Elle vise à renforcer la solidarité entre les communes, et est composée de deux volets:

1. La péréquation des ressources fondée sur le revenu fiscal (produit de l'impôt cantonal perçu dans la commune divisé par le nombre d'habitants qui y résident) vise à redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre les communes.
2. La compensation de la surcharge structurelle vise à compenser les charges excessives, au regard de la moyenne cantonale, supportées par les communes dans des domaines qui ne relèvent pas de son libre choix et à donner à chaque commune les moyens d'assumer ses tâches de manière autonome.

La péréquation financière verticale est un soutien de l'Etat aux communes financièrement les plus faibles. La somme totale allouée correspond à 2% de la part de l'impôt fédéral direct perçue par le canton.

Degré d'autofinancement, en pourcent



Cet indicateur mesure la part des nouveaux investissements financée sans devoir recourir à l'emprunt. Tout investissement dont le taux est inférieur à 100% génère une augmentation de la charge financière (intérêts) du compte de fonctionnement.

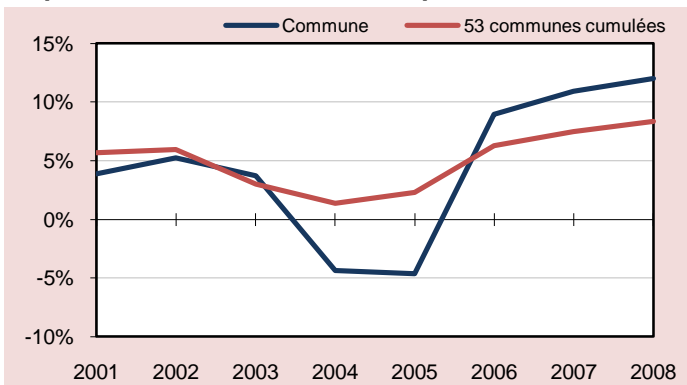
Comme cet indicateur est très dépendant des investissements effectués, il doit être observé sur plusieurs années.

En raison de la volatilité de cet indicateur, le maximum de l'échelle du graphique ci-contre est fixé à 300%.

Valeurs indicatives

- > 100% : Autofinancement idéal
- 70 à 100% : Bon à acceptable
- < 70% : Problématique, forte augmentation de l'endettement

Capacité d'autofinancement, en pourcent



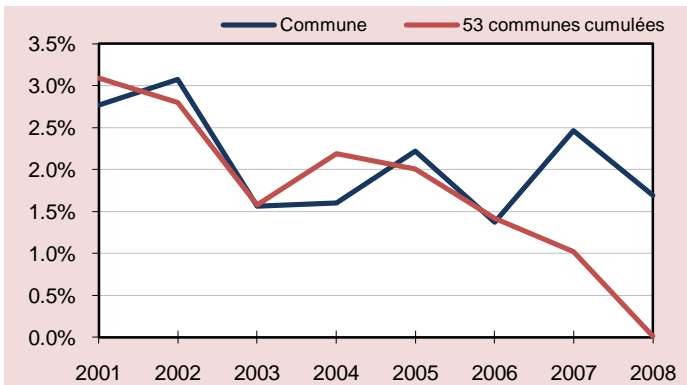
Capacité d'autofinancement: autofinancement (amortissement du patrimoine administratif auquel on ajoute le résultat du compte de fonctionnement) en pourcent des revenus du compte de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement indique la mesure dans laquelle la commune peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer directement des investissements.

Valeurs indicatives

- > 20% : Bonne capacité d'autofinancement
- 10 à 20% : Capacité moyenne
- < 10% : Capacité faible

Quotité des intérêts, en pourcent



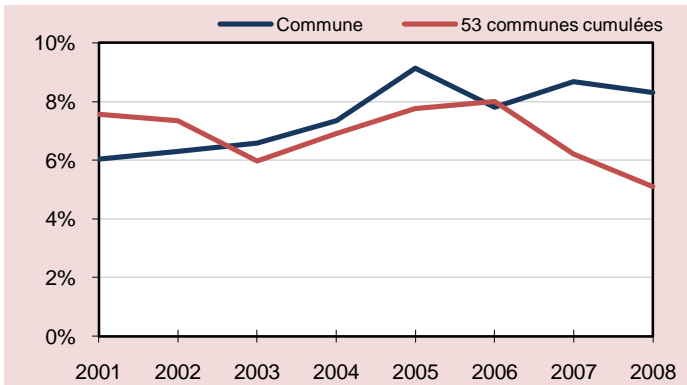
Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pourcent des revenus du compte de fonctionnement.

La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets.

Valeurs indicatives

- > 8% : Charge d'intérêts très forte
- 5 à 8% : Charge d'intérêts forte
- 2 à 5% : Charge d'intérêts moyenne
- < 2% : Charge d'intérêts faible

Quotité de la charge financière, en pourcent



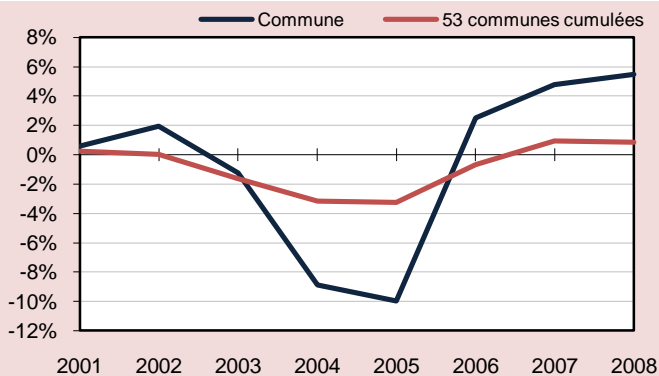
C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pourcent des revenus du compte de fonctionnement.

Cet indicateur mesure la part des revenus nécessaire à la couverture des charges financières de la commune.

Valeurs indicatives

- > 25% : Charge financière très élevée
- 15 à 25% : Charge financière élevée
- 5 à 15% : Charge financière moyenne
- < 5% : Charge financière faible

Degré de couverture des charges, en pourcent



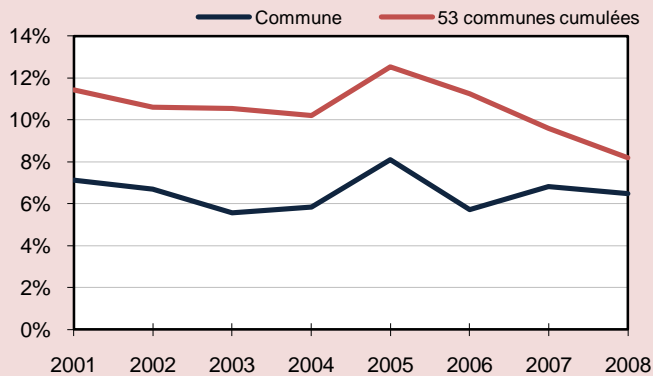
Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.

Par exemple, si le degré de couverture des charges est égal à (-2%), cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales.

Valeurs indicatives

- > 0% : Le compte est équilibré et même excédentaire
- 0 à -2,5% : Il y a déficit modéré
- > -2,5% : Le déficit est exagéré

Poids des intérêts passifs, en pourcent



C'est la part des recettes fiscales consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.

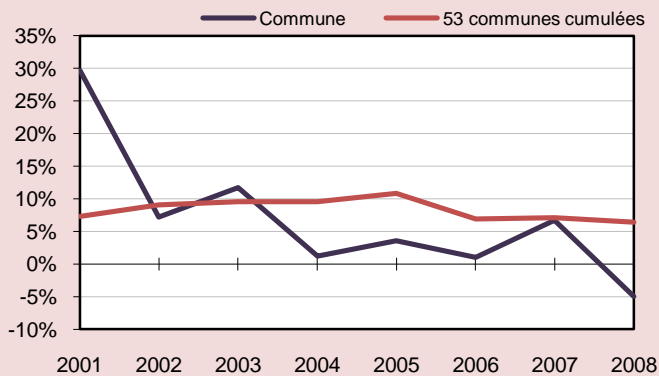
Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 10%, cela signifie que chaque fois qu'un contribuable paie 100 francs d'impôt, 10 francs sont utilisés pour payer les intérêts passifs.

Dans les recettes fiscales, sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers et les impôts à la source.

Valeurs indicatives

- > 9% : Poids des intérêts exagérés
- 4 à 9% : Poids des intérêts moyen
- < 4% : Poids des intérêts faible

Effort d'investissement, en pourcent



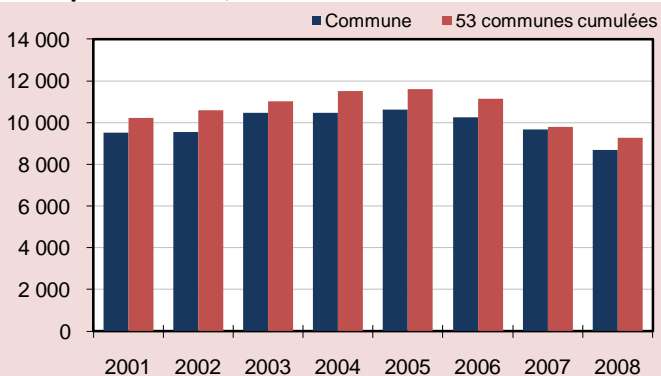
C'est le rapport entre le montant des investissements engagés par la collectivité publique et le total des charges du compte de fonctionnement auxquelles sont déduits les amortissements - sans ceux qui relèvent du patrimoine financier -, les subventions redistribuées, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes.

Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables

Valeurs indicatives

- > 9.5% : Excès d'investissement
- 7.5 à 9.5% : Effort d'investissement idéal
- < 7.5% : Insuffisance d'investissement

Dettes par habitant, en francs

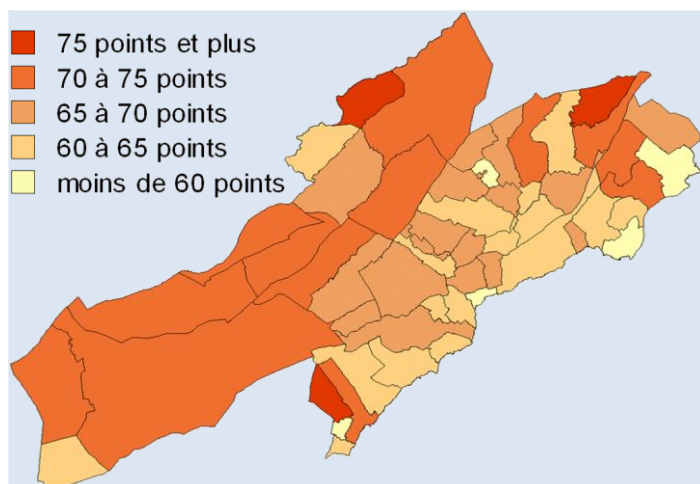


L'indicateur mesure le montant total des engagements (ensemble des sommes empruntées par les communes) divisé par le nombre d'habitants.

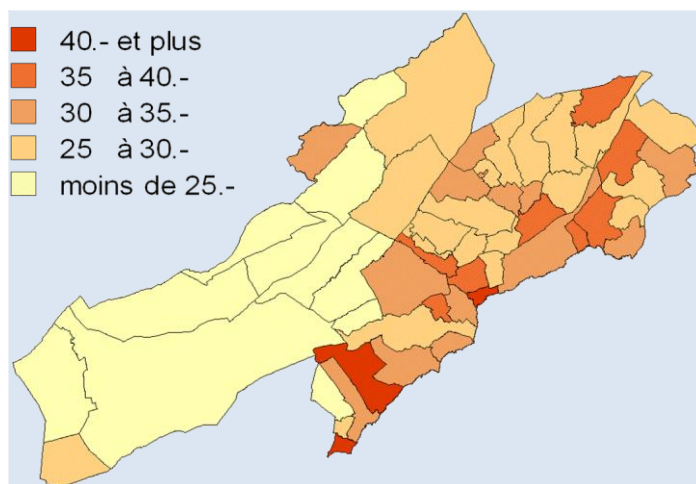
Un endettement trop important est une contrainte pour les générations futures qui devront assumer des charges d'intérêts passifs élevées.

Cet indicateur donne certes une idée importante de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune, mais répartie entre plusieurs collectivités (syndicats, associations, etc.).

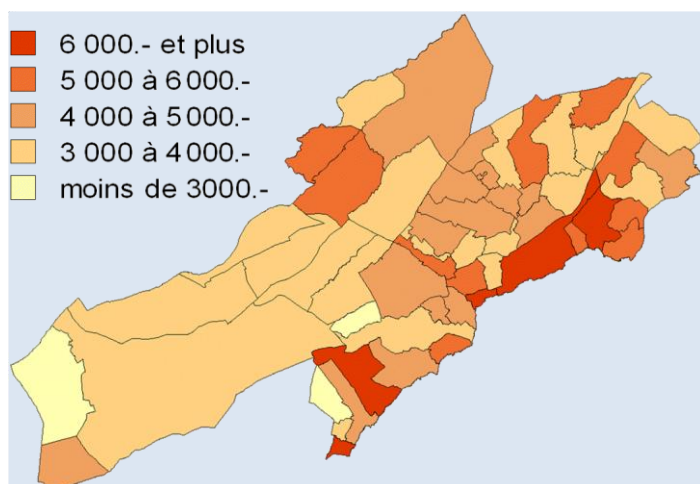
Coefficient fiscal des communes, 2009



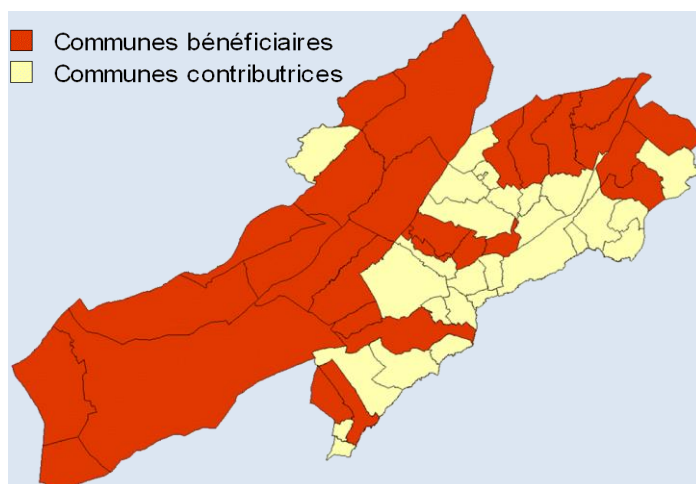
Point d'impôt, en francs par habitant, 2008



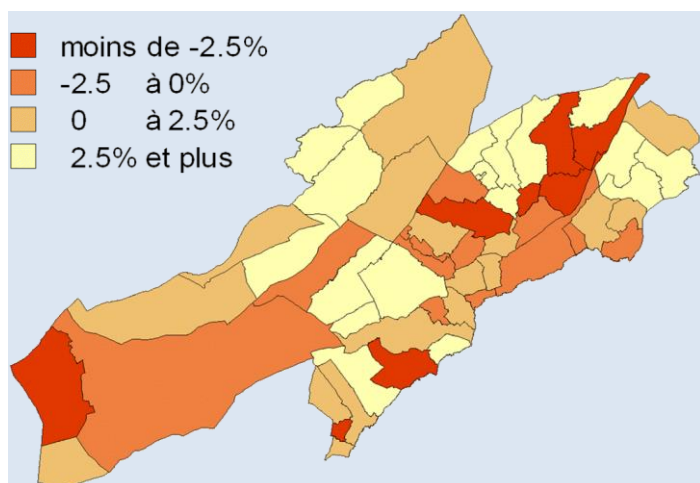
Revenu fiscal cantonal, en francs par habitant, 2008



Péréquation horizontale, 2008



Degré de couverture des charges, en pourcent, 2008



Dettes, en francs par habitant, 2008

